

Artisans et entrepreneurs : versez votre taxe d'apprentissage 2016 à l'école professionnelle Ph. Vrau

Publié le 1 mars 2016

1 minutes

Ecole professionnelle Philibert Vrau - Montierchaume

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire pour les artisans et les entrepreneurs, dont l'affectation est libre.

En versant votre taxe au Lycée professionnel catholique Philibert-Vrau, vous nous aiderez à équiper et à aménager nos ateliers et vous ferez de cette obligation fiscale un investissement efficace dans les formations (CAP, BEP, Bac pro) proposées par notre lycée.

Parce que cette aide correspondra exactement à ce que vous attendez de la formation professionnelle, vous deviendrez un partenaire actif de notre établissement.

Formations en 2014 : Menuiserie TMA - Electricien ELEEC - Espaces verts NJPF - Maçonnerie TBORGO - Métiers de bouche



La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire dont l'affectation est libre.

En versant votre taxe au Lycée professionnel catholique Philibert-Vrau, vous nous aiderez à équiper et à aménager nos ateliers et vous ferez de cette obligation fiscale un investissement efficace dans les formations (CAP, BEP, Bac pro) proposées par notre lycée.

Parce que cette aide correspondra exactement à ce que vous attendez de la formation professionnelle, vous deviendrez un partenaire actif de notre établissement.

ABBÉ V. BÉTIN, DIRECTEUR

Formations en 2015-2016 :
Menuiserie TMA = Electricien ELEEC = Espaces verts NJPF = Maçonnerie TBORGO = Métiers de bouche

Ecole Professionnelle Philibert-Vrau
RD 96, La Martinerie, 36130 Montierchaume
Le Lycée P. Vrau est un établissement scolaire de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Comment procéder pour nous faire bénéficier de

votre taxe d'apprentissage ?

**ATTENTION : dans le document de versement de la taxe d'apprentissage 2016,
il est IMPERATIF de bien indiquer ce numéro : 0360860 P - Catégorie A**

Comment verser
votre taxe d'apprentissage à
l'Ecole professionnelle Ph.-VRAU ?

L'Ecole professionnelle Philibert-Vrau est habilitée
à percevoir vos versements dans la catégorie A.

Transmettez à votre organisme collecteur votre volonté,
(à défaut d'organisme, adressez vous à notre organisme privilégié ASP),
- en lui indiquant d'attribuer votre taxe d'apprentissage à l'Ecole Philibert-Vrau,
- en reportant sur votre formulaire notre sigle et notre numéro d'établissement :

Ecole professionnelle Philibert-Vrau - 0360860 P - catégorie A
RD 96, La Martinerie
36130 Montierchaume

Pour nous permettre de suivre la bonne exécution de vos ordres, nous faire
parvenir une copie de votre bordereau.

Per fidem
Primum
VRAU
Ecole professionnelle
privée catholique

Etablissement	0360860 P - Ecole professionnelle Philibert VRAU
Catégorie	A
Montant	Pour affecter le montant maximum autorisé, indiquez « montant maximum A »
Date limite de paiement	28 février 2016
Contact	Madame C. Robinet tél : 02 54 29 84 43 fax : 02 54 29 80 77 email : economat@lamartinerie.fr

Cliquez sur l'image pour imprimer le document et ... le remplir

Tous les renseignements sur le projet éducatif

Accès au dossier complet concernant le lycée technique Philibert Vrau